

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/029 - RUE François COCHAT – JARDINS PARTAGÉS – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Par décision du Maire n°2023/007 du 17 janvier 2023, M. le Maire a sollicité une subvention au titre de la DETR 2023 pour la création des jardins partagés situés rue François Cochat.

Les services de la Préfecture de Haute-Savoie viennent de nous informer d'une précision venant du ministère quant à l'instruction des projets de demande de subvention et notamment concernant les délibérations et décisions.

Celui-ci précise « qu'une demande de subvention au titre de la DETR (ou DSIL) présentée par le Maire, qu'il ait ou non reçu la délégation prévue au 26° de l'article L.212-22 du CGCT, doit être accompagnée de la délibération du Conseil Municipal approuvant l'opération et ses modalités de financement. »

En effet, le ministère indique que le Maire ne saurait approuver lui-même l'opération et ses modalités de financement, sans quoi le Conseil Municipal se trouverait dessaisi, non pas seulement de sa compétence pour demander une subvention, mais aussi de son pouvoir d'approuver l'opération, lequel relève de sa compétence générale pour régler les affaires de la commune (article L.2121-29 du CGCT).

Dans ces conditions, il convient de transmettre une délibération approuvant le projet et mentionnant le plan de financement.

M. le Maire rappelle la nature du projet à savoir l'aménagement de jardins familiaux et la réorganisation du stationnement et des circulations sur l'allée François Cochat.

.../...

L'allée François Cochat forme actuellement une impasse desservant des logements collectifs et plusieurs locaux d'activités (salle de sport, salle d'exposition, ...). En partie basse de la rue un ancien terrain de foot offre une large prairie :

- Création de jardins familiaux : il s'agit de donner la possibilité aux habitants de produire des fruits et des légumes sans disposer de jardin privatif, créer un espace convivial de plein air qui permet le lien social et la pratique d'activités, maintenir un espace vert ouvert au cœur de la Commune et requalifier un tènement inutilisé en continuité directe du centre-ville.

Cela permettra la création de 20 parcelles individuelles (10 de 31m² et 10 de 54m²), un cabanon collectif composé de 2 espaces de rangement/vestiaire.

- Réaménagement du stationnement et des circulations de l'allée François Cochat : il s'agit de sécuriser une voie aujourd'hui fortement utilisée pour du stationnement sauvage, fortement fréquentée et donc peu adaptée et le réaménagement d'un tènement peu qualitatif pour créer un véritable lieu de vie autour des jardins.

Installation d'arceaux vélos, d'un local sanitaire, d'un parking de 25 places dont 1 PMR en revêtement perméable en partie basse de la rue et 6 places le long de la voie, création de cheminements piétons et d'une traversée piétonne, végétalisation et plantation d'arbres, création d'un verger.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DETR 2023	87 424,35 €
Appel à projet-Etat	27 512,50 €
Solde par autofinancement/emprunt :	<u>59 911,85 €</u>
Montant total HT de l'opération :	174 848,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet tel que décrit ci-dessus.
- APPROUVE le plan de financement figurant ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 MARS 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

